



A l'attention de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Mesdames, Messieurs,

Vous l'affirmez avec raison, la Palestine est aussi l'affaire des parlementaires. Nous, candidats Europe Écologie les Verts pour les élections législatives en Franche-Comté, considérons que la Palestine est aussi l'affaire de tous les citoyens du monde. Ce conflit meurtrier est le nœud, le déclencheur, l'alibi de tant de conflits sur l'ensemble de la planète, que sa résolution est une urgence première et un impératif absolu. Il ne s'agit pas d'un conflit de religion mais bien d'une guerre d'occupation, avec son lot de crimes de guerre, de détournements, d'humiliations, de drames.

Nous avons décidé de répondre collectivement afin de montrer qu'il ne saurait y avoir d'hésitations, il ne saurait y avoir de divergences internes.

Vous connaissez nos positions. Vous n'apprendrez pas grand chose sur elles à la lecture de nos réponses. Depuis des années, nous participons aux mêmes manifestations, aux mêmes campagnes. Lors de la dernière campagne présidentielle, Éva Joly a déjà porté ces positions avec la pugnacité qu'on lui connaît.

Ces réponses ne vous confirmeront donc sans doute qu'une seule chose : chacun des candidat-e-s EELV de Franche-Comté et leurs remplaçant-e-s s'engagent bien, personnellement, sur chacune des réponses apportées ci-dessous.

Cordialement,

Éric Alauzet (25-02), Tassadit Taharount (25-03), Bernard Lachambre (25-04), François Mandil (25-05), Patrice Bau (39-01), Ako Hamdaoui (39-03), Dominique Gaffard (70-01), Marie-Claire Thomas (70-02), Éva Pedrocchi (90-01) et Vincent Jeudy (90-02)

Question n°1 :

Que comptez-vous mettre en place pour que la coopération militaire et sécuritaire entre la France et Israël soit plus transparente et respectueuse du droit ?

Les écologistes se prononcent résolument pour une politique cohérente qui mette en accord les déclarations et les actes. On ne peut pas se prononcer contre la politique de colonisation de la Cisjordanie et contre le blocus de Gaza, et continuer à soutenir économiquement cette colonisation. On ne peut pas se déclarer pour des négociations en vue d'une paix dans la région et continuer à vendre des armes à Israël (qui possède déjà une des armées les plus puissantes du monde).

Fondamentalement pacifistes, les écologistes dont nous portons collectivement le projet sont favorables d'une manière générale à une régulation du secteur de l'armement et de la coopération militaire. Il s'agira concrètement de renforcer le contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale et de rendre l'information plus transparente dans la coopération militaire. Les armes françaises ne doivent plus servir à faire la guerre dans d'autres régions du monde, ni au Proche-Orient, ni ailleurs.

Ces principes de régulation, de transparence et de débat démocratique en matière militaire seront nos objectifs. Ceci vaut pour la coopération militaire avec Israël comme avec les autres pays du monde.

Par ailleurs, nous sommes pour une reconversion à terme de l'industrie d'armement conventionnel et nucléaire et ceci dans le cadre national et nous souhaitons l'impulser aux niveaux européen et mondial. Il n'y aura pas de paix juste et durable au Proche-Orient sans démilitarisation mondiale et sans réforme profonde du fonctionnement du conseil de sécurité de l'ONU.

Nous nous engageons donc bien entendu à soutenir la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour faire toute la transparence sur la coopération militaire en la France et Israël en particulier.

Question n°2 :

Quelles mesures concrètes mettrez-vous en place pour une traçabilité des produits des colonies israéliennes en France et dans le reste de l'Union européenne ?

Complément à la question n°2 :

Vous engagez-vous à présenter, ou pour le moins à tout mettre en œuvre pour soutenir, un projet de loi qui serait présenté au parlement, pour faire évoluer le code d'attribution des marchés publics, afin que soient introduits des critères éthiques qui permettent d'écarter une société candidate à un appel d'offre qui serait directement ou indirectement impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme ? Ceci à travers l'action de la dite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger.

Il est du devoir de chaque pays de respecter ses engagements en matière de droit international et de rappeler à un pays tiers et, en l'occurrence à Israël, l'ensemble de ses engagements en matière de droit international, de droits de l'homme et de droit international humanitaire.

Comme vous le savez, l'accord d'association France-Israël est un cas concret qui constitue un levier légal pour rappeler Israël à ses obligations et l'Union Européenne à ses devoirs. En effet, l'article 83 et le protocole 4 de cet accord définissent l'application juridique de l'accord pour Israël dans ses frontières de 1967. Or, dans sa mise en œuvre, Israël considère les colonies comme partie intégrante de son territoire et applique aux colonies l'accord d'association. Le cas qui illustre au mieux ce phénomène est celui de l'exportation de produits en provenance des colonies, sous label israélien, dans le but de bénéficier de réduction ou d'exemption de droits de douane à l'entrée des États de l'Union.

Si généralement l'Union condamne dans ses déclarations les violations du droit international

commises par Israël dans le cadre du conflit, elle ne tire aucune conséquence juridique concernant par exemple sa non mise en œuvre de l'article 2 de l'accord d'association. Le groupe Vert du parlement européen dans la mandature antérieure s'est prononcé pour un gel de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas les engagements pris.

Nous nous engageons à soutenir nos collègues élus au parlement européen pour qu'ils continuent à interpeller la Commission pour infraction au droit communautaire et inaction dans ce domaine et les États membres pour non-application des dispositions de l'accord d'association en matière de droits de douane. En France, nous nous engageons également à renforcer les contrôles douaniers, puisqu'ils s'exercent au niveau national, sur les produits provenant d'Israël. Les écologistes se reconnaissent par ailleurs parfaitement dans l'ensemble des recommandations du rapport des Consuls européens à Jérusalem en 2011.

Nous nous prononcerons pour que la promotion des droits de l'homme, considérée comme un des objectifs de l'Union, soit appliquée à la lettre dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans sa politique commerciale. Les produits issus des colonies devraient par conséquent ne pas être exportables sur le marché européen.

Par ailleurs, les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés constituent une violation de l'article 2 de l'accord d'association. Une procédure pour non-respect de la clause devrait de fait être initiée par la Commission européenne, gardienne des Traités, ou conformément à l'article 79 de l'accord, par le Conseil qui, en tant que partie à l'accord, peut si l'autre partie « *n'a pas satisfait à une obligation découlant du présent accord, prendre les mesures appropriées* ». Cependant, force est de constater l'inaction de la Commission. Celle-ci pourrait faire l'objet d'un recours en carence devant la CJCE, recours qui sanctionne le défaut d'action d'une institution.

Les campagnes citoyennes menées en France et dans d'autres pays européens contre les entreprises qui travaillent dans les colonies sont justes. Veolia et Alstom par exemple participent à la construction et à la gestion du tramway qui relie Jérusalem et certaines colonies. Cette construction progresse sur un territoire en dehors de toute légalité. Elle viole non seulement la Convention de Genève, mais également les résolutions du Conseil de sécurité qui s'est prononcées contre l'annexion des territoires palestiniens en Cisjordanie.

De la même manière, la lutte contre la cession d'une partie du port de Sète à l'entreprise israélienne Agrexco, qui travaillait dans les colonies, était appuyée par les écologistes et les élus EELV du conseil régional. Aujourd'hui cette entreprise est en liquidation judiciaire et ne viendra pas en France.

Toutes les campagnes de la société civile pour la moralisation du commerce international sont fondamentales. De même, nous soutenons le travail qui est fait par certains parlementaires européens (dont celles et ceux du groupe des Verts/ALE) pour alerter le Conseil et la Commission sur les contrats passés avec une société qui travaille pour maintenir la colonisation et assure en même temps la sécurité des bâtiments du Parlement européen à Bruxelles.

Nous nous engageons à faire en sorte que les entreprises qui participent aux activités de colonisation ne puissent pas avoir de contrats avec l'État français et à veiller à ce que ceci soit vrai également au sein de l'Union Européenne. Ainsi, le cas de l'entreprise G4s, qui assure la sécurité dans les check-points et celle des bâtiments du parlement européen à Bruxelles, est inacceptable. Après la campagne d'opinion et l'intervention de parlementaires européens et du groupe vert/ALE auprès du président Buzek, la société G4s s'est engagée à cesser ses activités dans les colonies. La réforme du code d'attribution des marchés publics que vous évoquez n'est donc pas, pour les écologistes, un combat nouveau.

Question n°3

Voterez-vous une résolution demandant à la France de reconnaître de manière explicite et directe l'État de Palestine ?

Bien entendu. Les écologistes sont résolument pour la solution de deux États. Depuis trop longtemps les Palestiniens attendent un État et leur revendication nationale doit être satisfaite tout

comme la sécurité de toutes les populations doit être garantie. La résolution 242 du conseil de Sécurité des Nations Unies de novembre 1967 et bien d'autres avant et après engagent la communauté internationale à la reconnaissance d'un état Palestinien dans des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Il faut s'engager pour l'application de ce droit. Sa non application est une plaie ouverte pour la paix du monde et une très grande injustice vis à vis des palestiniens.

Les écologistes qui bataillent pour un monde en paix et une résolution pacifique des conflits pensent qu'un des premiers pas pour atteindre cet objectif est l'application du droit international en Palestine. Comment vouloir renforcer le droit international sans faire justice au peuple palestinien ? Et cette justice passe par la reconnaissance d'un état palestinien viable et avec une libre circulation entre les territoires.

Récemment, nous nous étions déjà fortement engagé dans la campagne internationale pour la reconnaissance de l'État palestinien en septembre dernier, notamment en étant à l'origine d'un vœu au conseil municipal de Besançon, lequel avait été adopté à l'unanimité moins deux voix.